



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 15 avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard BORDIGA, maire de la commune.

Étaient présents : Marie Fradin, Gérard Bordiga, Rémi Rimbault, Orianna Duhamel, Hélène Auboyet, Jean-Michel Mathieu, Philippe Samuel, Julien Soubra, Nathalie Tumbarello

Absents : Monique Raquet, Geert Deschoolmeester

Procurations : Monique Raquet à Hélène Auboyet

Secrétaire : Orianna Duhamel

Date de la convocation : 10 avril 2026

Heure de début : 18h44

Le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2026 a été adopté à l'unanimité.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

> Délégations faites au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire 31 délégations listées dans la délibération n° 2026_10.

> Lecture des arrêtés de délégations aux adjoints

Le Maire informe son conseil qu'il a donné des délégations à ses 3 adjoints par arrêté nominatif.

> Indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le montant des indemnités fixé aux taux suivants :

Le Maire percevra une indemnité de fonction au taux maximum en vigueur prévu par la loi et se verra appliquer automatiquement les éventuelles revalorisations.

Les adjoints au Maire percevront une indemnité de fonction au taux maximum en vigueur prévu par la loi et se verront appliquer automatiquement les éventuelles revalorisations.

> Définition des Commissions Communales

5 Commissions Communales ont été mises en place :

- Commission « urbanisme, voirie, travaux, bâtiments communaux »
- Commission « Population, vie du village »
- Commission « Environnement, Agriculture »
- Commission « Ecole »
- Commission « Finances »

> Désignation du correspondant défense

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la désignation de Marie FRADIN, 1^{ère} adjointe, en tant que correspondant défense de la commune.

REPRESENTANTS STRUCTURES PARTENAIRES

> Désignation des délégués au syndicat Territoire d'Energie 05

Après discussion, le conseil municipal désigne à l'unanimité pour représenter la commune au collège territorial Tallard Durance : déléguée titulaire : Hélène Auboyet et délégué suppléant : Jean-Michel Mathieu

> Désignation des délégués au syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée – SICTIAM

Après discussion, les représentants de la commune de Jarjayes pour siéger à l'Assemblée générale du SICTIAM sont Gérard Bordiga, en qualité de délégué titulaire et Marie Fradin, en qualité de déléguée suppléante.

> Désignation des délégués au Syndicat mixte du SCOT de l'aire gapençaise

Après discussion, les représentants de la commune de Jarjayes pour siéger à l'Assemblée générale du SICTIAM sont Gérard Bordiga, en qualité de délégué titulaire et Marie Fradin, en qualité de déléguée suppléante.

CHATEAU

> Choix des entreprises pour réaliser les travaux d'urgence sur le bâtiment (3 lots).

Le maire informe le conseil que pour donner suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'urgence sur le bâtiment du Château plusieurs phases d'échange avec le maître d'œuvre ont eu lieu. Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant au classement des offres, le Maire propose d'attribuer les entreprises suivantes au lot correspondant :

- Pour le Lot n°1 : Désamiantage. TTB DESAMANTAGE GILLI dont le siège est Lieu-dit La Beaume – 05110 La Saulce, pour un montant des travaux de 13 257,11 € HT.
- Pour le lot n°2 : Installation de chantier – Maçonnerie. SMBR dont le siège est 29 avenue A. Vérola-Hibiscus Park – 06200 NICE, pour un montant des travaux de 359 489,59 € HT.
- Pour le lot n°3 : Charpente – Couverture. BELLEC RENOVATION dont le siège est 932 chemin de la Mayette – 84120 PERTUIS, pour un montant des travaux de 285 442.54 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention :

- Approuve et accepte le choix proposé.
- Autorise le maire à signer les documents afférents à ce marché.

PERSONNEL

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour en début de séance et accepté à l'unanimité.

> Mandat donné au CDG05 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

> Travaux « route de l'Avance » : les demandes du Département pour l'achat de parcelles communales dans le cadre de ses travaux ont été évoquées, sans prise de position à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h53

Fait à Jarjayes, le 5 mai 2026

Le Maire, Gérard BORDIGA

